



Aide à l'insertion professionnelle

Public visé

Les ressortissants de la MSA 44-85, salariés et non salariés, en situation difficile sur le plan financier, engagés dans une démarche d'insertion professionnelle (accès à l'emploi, reconversion professionnelle ou parcours de formation qualifiante).

Aides financières

Les aides sont adaptées à chaque situation individuelle, en complément des aides légales.

Elles peuvent être sous forme d'une :

- Aide aux frais de formation,
- Aide au déplacement,
- Aide à l'achat de vêtements de travail,
- Aide à l'hébergement et à la restauration,
- Aide aux frais de garde,
- Aides diverses pour lever les freins au projet d'insertion professionnelle.

Constitution du dossier

Il est constitué par un travailleur social, qui évalue la pertinence de l'aide en fonction du projet professionnel, du budget familial et du budget de formation.

Montant

Il est fixé par la Commission Sociale de la Caisse, après examen approfondi du dossier.